

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2025 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 20 mai 2025

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai 2025 à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFLET, Maire de MONTORÉ.

Étaient présents : Mme BARLOU, Mme BARON, Mme BELLANDE, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLOU, Mme CHARTIER-MALECOU, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. GUERINEAU, M. HENRIOT, M. LANDOIS, M. MORLE, M. ORTEGA, M. A. TAFLET et M. VANDECASTELLE
Étaient absents : : Mme CAMUS (pouvoir M. GUERINEAU), M. DUBOIS, M. FERRAGU, Mme FILLION, Mme JULLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU), Mme SAVINEAUX (pouvoir à Mme CHERON) et M. P. TAFLET (pouvoir à Mme BELLANGER)
Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : M. LANDOIS
Secrétaire adjoint de séance : Mme HUREAU

Madame BOISMARTEL est invitée au conseil municipal en tant que personne qualifiée concernant le point 3 du présent conseil.

1°) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2025

Si le procès-verbal de la séance du 16 mai 2025 n'appelle pas d'observation, il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

Le procès-verbal est adopté

2°) - FINANCES : Subventions aux associations 2025

Le Maire expose que ce point, présenté en séance du 16 mai 2025 n'a pas respecté les conditions de votes, il doit donc être représenté en séance de conseil. Afin de ne pas pénaliser les associations, il est décidé de le présenter le 27 mai 2025 pour ne pas attendre le prochain conseil programmé en juillet prochain.

La commission Vie associative / Sport / Gestion des équipements / Gestion des salles municipales s'est réunie le 5 mai 2025 en vue de l'étude d'attribution de subventions aux associations, pour l'année 2025, pour celles qui avaient fait parvenir leur dossier de demande.

L'état récapitulatif des propositions d'attribution vous est présenté en annexe.

Vanessa CAILLOU sort pendant le vote.

Proposition de :

ARRÊTER comme présenté sur l'état annexé la liste des subventions allouées aux associations et établissements publics pour l'année 2025 et de préciser que celles-ci ne seront versées que sur transmission des justificatifs requis.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3°) - SANTE : Convention de transfert de gestion de locaux de l'ancien hôpital entre le Centre Hospitalier Montoire-Vendôme et la ville de Montoire-sur-le-Loir

Le Maire expose que Ce point, ajourné lors de la précédente séance du conseil municipal, est représenté sur cette séance spécifique comme annoncé par le Maire le 16 mai 2025.

Le Maire expose que plusieurs échanges verbaux et de documents ont eu lieu entre le Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et la commune afin de trouver une rédaction de convention répondant aux attentes des deux parties, conforme à la réglementation mais pas trop lourde dans la gestion et l'exécution.

Il rappelle que le Centre hospitalier de Vendôme dispose dans son patrimoine de parties de bâtiments appartenant à son domaine public et situés sur la commune de Montoire-sur-le-Loir et qui y accueilleraient une activité libérale et paramédicale. Dans la perspective de la vente d'une partie de ces locaux, l'activité libérale et paramédicale qui s'y exerçait a été temporairement démantelée dans d'autres locaux appartenant au Centre hospitalier. Le projet de vente n'ayant pas eu lieu, laissant les locaux à nouveau disponibles, le retour de l'activité libérale au sein desdits locaux est envisagé. La Mairie de Montoire dispose d'un intérêt à en disposer afin d'engager des travaux de rafraîchissements permettant aux médecins libéraux de s'y installer à nouveau. Les parties se sont alors rapprochées pour procéder au transfert de gestion de ces dépendances du domaine public dans les conditions fixées par l'article L. 2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques afin d'en assurer une valorisation par le biais de travaux et une gestion efficiente.

Proposition de :

APPROUVER la signature de convention de transfert de gestion portant sur un bien relevant du domaine public en pièce jointe :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Madame BOISMARTEL précise que la version 4 de la convention adressée il y a trois-quarts d'heure à peu près, complète les trous qu'il y avait dans la convention, à savoir les mètres carrés vraiment utilisés (501 mètres carrés). Elle précise également que Madame la Directrice est « nommée » et pas « habilitée » à. Elle souhaite bien reproduire les choses pour qu'on soit vraiment très clair sur ce sujet, qu'il n'y ait pas d'erreur. Et enfin, elle précise que le centre hospitalier de Vendôme-Montoire autorise à déposer les éléments des salles de bains, à savoir principalement les baignoires, pour réaliser les travaux car elles peuvent gêner à l'aménagement puisque c'était des anciennes chambres au premier étage. C'est un sujet qui a été débattu et discuté et voilà c'est la solution de compromis qui a été trouvée avec Monsieur le Maire pour cette solution. Elle indique que plusieurs possibilités juridiques qui s'offraient sur ce sujet : le bail emphytéotique a été écarté d'emblée et la convention d'occupation du domaine public ne semblait pas forcément suffisamment protéger les intérêts de la collectivité. Le Maire a donc suggéré effectivement un document sur lequel chacun n'aurait pas forcément beaucoup d'habitude de travailler : une convention de transfert de gestion qui serait donc de toutes les façons pour une durée longue puisqu'on envisage 15 ans et qui ne créerait pas de préjudice pour la collectivité puisque s'il restait un reste à amortir des travaux, ils seraient repris à la charge du centre hospitalier.

Elle précise aussi qu'il y a eu un débat sur le montant du loyer qui a finalement été abaissé en faveur de la collectivité de Montoire. Pour le centre hospitalier, ça va simplifier la gestion au sens où il aura un interlocuteur unique et non pas un certain nombre de locataires divers et variés, cela va permettre aussi d'assurer normalement la continuité dans la durée, tout en permettant aussi que le médecin de ville qui n'est pas, elle le rappelle le ressort de l'hôpital, puisse être géré autrement et différemment et sans forcément du coup qu'il soit fait des procès d'intention comme ça a pu être le cas par le passé. Arnaud TAFLET fait une petite précision sur les plans : c'est une projection, un plan sommaire, il rappelle que ce soir on ne parlera pas des travaux : il y aura un marché à maîtrise d'œuvre qui va être lancé dans les jours qui viennent et c'est bien le maître d'œuvre qui se chargera de tous ces éléments-là, donc il en sera question plus tard. Ce soir, c'est l'engagement avec l'hôpital qui nous intéresse : dans cette convention, on voit le futur : c'est important parce qu'aujourd'hui, il le rappelle, on a loupé des médecins généralistes qui étaient internes à Montoire parce que nous n'avions pas les locaux adéquats. C'est arrivé 2 ou 3 fois sur 2 internes. Donc sur les plans que vous avez que nous avons proposés sur l'internet, on voit qu'au rez-de-chaussée, il peut y avoir un bureau supplémentaire pour recevoir un médecin généraliste. Donc si demain nous avons un médecin qui frappe à la porte, nous avons un bureau pour l'accueillir tout de suite. Si nous avons la chance de pouvoir accueillir un médecin junior dans le futur dispositif de l'état, le bureau est déjà prêt, on est prêt à recevoir d'autres personnes par rapport à la médecine générale. Sur le rez-de-chaussée où on retrouve plus nos paramédicaux, si l'on regarde bien, nous avons déclaré trois bureaux pour les

sage-femmes. Il y a une salle de préparation mais celle-ci est commune aux sage-femmes et il y a un bureau supplémentaire. Pourquoi un bureau supplémentaire ? Parce que dans les différents échanges qu'on a eu avec les praticiens, il se peut qu'une maïeutique sage-femme arrive prochainement à Montbéliard. Donc le bureau est déjà prêt. On se projette peut-être trop rapidement mais il préfère très franchement avoir les locaux disponibles et pouvoir répondre à une demande plutôt que de regretter et ne pas avoir ce qu'il faut et voir nos praticiens aller sur une commune voisine qui aurait des bureaux. On a pêché dans le passé, on va essayer de faire mieux. Alors, il ne dit pas que ça sera un miracle, mais il faut y penser. Ensuite, il y a un autre bureau pour une ergothérapeute : aujourd'hui nous n'avons pas d'ergothérapeute dans les locaux du centre hospitalier, cependant il y a une demande qui a été faite. Donc il se peut très fortement que nous hébergions un ergothérapeute prochainement. Ensuite une psychologue, elle était déjà présente et nous avons un bureau également pour une orthophoniste, et là il n'y a pas de peut-être, il la rencontre et elle attend impatiemment de venir dans nos locaux avec l'ensemble des praticiens. Donc, il reste donc 3 bureaux disponibles si des praticiens se présentaient : on a un bureau médecine générale de disponible et 2 bureaux autres qui pourraient aussi bien accueillir la médecine générale ou d'autres praticiens s'ils venaient à se présenter. Tout ça sera affiné avec le maître d'œuvre, là c'est du théorique sur plan, il n'a pas encore les éléments financiers, il n'a pas le rétroplanning, tout ça va venir en suivant. Il est également prévu, sur une partie du R+1, un petit appartement qui pourrait accueillir, soit les médecins si besoin de genre ou autre, soit infirmes, soit des stagiaires en pharmacie ou en kiné parce qu'il a eu des demandes. C'est une branche qui pourrait être optionnelle, mais qu'il pense à combien importante pour l'avenir proche. Voilà les renseignements généraux qui l'amène à proposer ce soir, à signer cette convention avec le Centre Hospitalier de Vendôme-Montbéliard. Il donne la parole aux élus.

Ingrid CHARTIER-MALECOT, en préambule à ce point santé, souhaite remercier chaleureusement Monsieur le Sous-préfet, Vincent LE DUFF, qui suite à son courriel l'informant du manque de communication et de son non accès aux différents dossiers en mairie, est intervenu par téléphone auprès de Monsieur le maire, pour un rappel à la loi. En effet, chaque élu est en droit de pouvoir consulter en mairie les dossiers pour comprendre les enjeux et ainsi voter en ayant en tête l'ensemble des éléments qui leur permettent d'arriver en réunion de conseil pour débattre et pour voter. Concernant ce point santé, elle souhaite revenir un instant sur le contexte, histoire de se rafraîchir la mémoire : durant sa campagne municipale depuis 2020, lors de la réunion publique, un habitant avait émis une inquiétude à propos de la santé à Montbéliard : Monsieur le Maire avait répondu en précisant que la santé serait le dossier prioritaire du mandat. Aujourd'hui, à la moitié de l'année 2023, en fin de mandature, elle s'interroge et reste très inquiète : le sujet est au point mort. En début de mandat, nous étions informés d'un acquéreur, Monsieur Collardé, était prêt à s'engager pour reprendre les locaux, avec un projet à la hauteur de ce que Montbéliard mérite. Puis, plus rien. Il a fallu vous (le Maire) questionner pour que l'on arrive à comprendre que l'acquéreur s'était rétracté. Avons-nous mis tout en œuvre pour discuter avec ce Monsieur ? Quels étaient les freins qui ont fait que l'acquéreur s'est retiré ? Avons-nous tout tenté ? Et là elle parle de la commune pour le relier, très franchement, elle en doute. Fin 2023, Monsieur le Maire était informé de la caducité de la promesse de Monsieur Collardé, puis de nouveau rien. Le néant pour les élus, à aucun moment (le Maire) n'a jugé bon et utile de les lui indiquer que 2 médecins de Montbéliard seraient très intéressés à rejoindre la commune des Hermines. Notre député Christophe Marion a lui aussi été interpellé par le pharmacien, il s'est déplacé pour comprendre la situation tout en facilitant les échanges car alors rien ne va bouger. Elle le remercie pour illustrer ses propos. Elle revient sur ce qu'il (le Maire) a dit le jour de la séance du 16 mai 2023, elle reprend ses propos : « on n'a pas la main sur ce dossier, l'acquéreur nous a mis dans une panade totale ». Aujourd'hui, nous sommes quasiment à la moitié de l'année 2023, aussi nous nous proposons de voter une convention. Je note au passage que, comme sur d'autres dossiers d'ailleurs, le travail est fait dans l'urgence, du bricolage, bref de l'amateurisme. Aucune vraie vision globale en matière de santé. Elle attire son attention sur différentes questions : a-t-il bien pris tout, c'est à dire tout, en compte, tous les besoins des professionnels de santé, à quel rythme les a-t-il rencontrés ? À quel

moment les travaux vont-ils commencer réellement ? Il faut bien évidemment passer par un appel d'offre concernant le marché mis en place pour ne pas de décrire technique chiffré. A-t-il une promesse ferme des professionnels de santé pour qu'ils restent à Montbéliard ? A-t-il évalué les coûts en termes de charges, de chauffage, qui sera à charge pour la commune ? Qui sera chargé des entretiens extérieurs de l'hôpital : l'entretien des espaces verts, l'accès stationnement ou parking ? Et enfin, qu'en est-il des performances énergétiques et des normes incendies dans ces bâtiments ? Elle regrette profondément cette perte de temps, cet immobilisme. Ce soir, elle a une pensée pour Serge Lapage, qui, en sa qualité de maire, s'est battu avec acharnement pour l'installation d'un pôle santé dans sa commune à Saint-Amand-Longpré. Ce soir, ils sont dans un dilemme, parce qu'il faudrait bien le voter cette convention : quelle que soit la décision prise, elle n'est pas la bonne pour elle et elle donne rendez-vous en 2026 pour une solution bien plus pérenne.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il prend note, que c'est dommage car on reproche la visibilité de ne pas communiquer : elle (Ingrid CHARTIER-MALECOT) ne donne pas l'information non plus, puisque si elle n'échange pas, il trouve ça sympathique et lui propose de faire l'inverse. En revanche, il est certain ce soir, qu'elle a la mémoire très courte, peut-être des phases d'annonce ou choses de ce type-là. Donc un manque de communication, elle n'a pas toutes les infos : effectivement, il a échangé avec Monsieur le Sous-préfet : ils étaient tous deux très étonnés puisque les documents demandés étaient sur l'intranet dès l'envoi de la convocation.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui indique qu'elle parle des documents de la séance d'avant, ils auraient dû avoir accès aux documents puisque c'était le point 7 et qu'il l'a reporté à aujourd'hui, il ne faudrait pas qu'il (le Maire) note le poisson comme d'habitude, sa grande spécialité.

Arnaud TAFILET lui répond que non, encore une fois, elle a la mémoire courte : il n'y avait rien à communiquer d'autre que la convention sur le point santé. Sur les autres points, elle a eu tous les documents en temps et en lieu, elle a pu tout consulter, il précise qu'elle a même consulté le permis de construire de l'hôpital et que dernière, elle demandait les plans d'origine, donc elle les avait déjà consultés, donc c'est assez drôle, peut-être un trou de mémoire passager. Sur la remarque qu'il n'aurait rien fait sur le médical à Montbéliard : c'est sa vision, elle n'assiste peut-être pas aux mêmes conseils municipaux que les autres élus, elle ne le peut-être pas la presse peut-être, ou est-ce par des aménagements volontaires peut-être ? Dossier professionnel de santé : il rappelle, ça veut ce que ça veut, qu'ils ont quand même maintenu un kiné à Montbéliard qui devait partir. Ils sont intervenus, c'était dans leur compétence : il voulait s'installer donc on a cédé les locaux pour que le kiné reste, donc opération réussie. Le paiement du loyer d'un interne : vous savez que ça peut paraître rien, mais c'est toujours, un plus dans le domaine. La reprise financière du PAIS : sans ça on les aurait perdus nos médecins effectivement, donc il assume pleinement un dispositif supplémentaire qu'ils représentent pour pérenniser la médecine générale à Montbéliard. Et enfin ce soir, cette convention : oui, elle a pris du temps effectivement, mais il y a eu tous les atouts qui se sont déployés derrière, il y a eu plein d'échanges sur ce sujet-là avant que l'acquéreur se propose au Centre Hospitalier de Vendôme-Montbéliard, on savait qu'il y avait un besoin, on était venu, notamment visiter, bien avant que l'acquéreur se porte prendre, avec Laurent Brillard et Claire Foucher-Maupell. Donc ils étaient déjà dessus avant que l'acquéreur n'arrive. Donc dire qu'on n'a rien fait : soit on a la mémoire courte, soit on veut vraiment faire fi du travail réalisé. Pourquoi pas ? Et donc l'acquéreur s'est désisté.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui demande ce qui a été fait concrètement : les maires autour du canton, vos collègues, Monsieur le Maire, s'interrogent. Ils sont partie prenante, ils auraient aimé intégrer cette convention, ils auraient aimé financer, ils ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas conviés.

Arnaud TAFILET lui répond qu'elle repose la question donc : aucune information aux maires des alentours, c'est faux, enfin semi-faux : une commission générale a été organisée avec tous les élus sauf que ça tourne court. Pour être très transparent, cette commission générale a tourné au fiasco, donc tout le monde voulait partir. Des maires des communes étaient là, donc il les a conviés, donc il ne faut pas dire qu'il n'y a rien eu de fait.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'il les a conviés au dernier moment, qu'il s'est efforcé comme d'habitude dans l'urgence, et donc il n'y avait 3-4 maires qui ont un agenda hyper plein comme le sien, comme tous les maires du canton. Donc il faisait prendre ça en compte, il fallait anticiper, mais comme d'habitude on n'anticipe pas, comme tout sur les autres dossiers.

Arnaud TAFILET lui répond qu'il vient d'évoquer tout ce qu'ils ont fait depuis le début du mandat, ne lui en déplaise, il y a eu des choses qui ont été faites par la médecine au sens large, à son égard, depuis le début du mandat. C'est un fait, c'est purement factuel, il y a juste à vérifier, ça ne lui (Ingrid

CHARTIER MALECOT) n'ait pas, peut-être, mais il y a eu des choses de faites. Elle a des idées, elle me les partage pas, c'est son choc, c'est son droit. Aujourd'hui en avance, c'est une certitude. Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'il est temps.

Madame BOISMARTEL souhaite apporter quelques éléments complémentaires de réponse par rapport à toutes les questions, le grand nombre de questions qui ont été posées : qu'a-t-on fait pour relancer Monsieur Collardé ? Donc Monsieur Collardé effectivement s'était présenté dans une séance de conseil municipal pour présenter un projet qui d'ailleurs avait évolué entre-temps, puisqu'elle le rappelle que les locaux sont d'ailleurs des propriétés du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire suite à la fusion entre l'EHPAD et le Centre Hospitalier qui est intervenu le 1er janvier 2018. Effectivement, ces locaux ont été désaffectés puisqu'ils servaient en l'occurrence que, à l'époque, les services administratifs, c'est à dire 8 agents, ne remplissaient pas, comme chacun peut l'imaginer, les centaines de milliers carrels du bâtiment. Donc c'était un bâtiment qui était très peu utilisé et qui du coup était désaffecté. Son prédateur, Thomas Roux, a effectivement proposé, à la satisfaction générale elle le pense, des contrats de location qui ont été conclus de gré à gré avec un certain nombre de paramédicaux et médecins de l'époque qui cherchaient des bureaux. Donc elle pense que effectivement, là-dessus, l'hôpital a quand même montré une implication dans un domaine qui, elle le rappelle, n'est pas de son ressort puisqu'ils sont effectivement sur un service soit d'EHPAD, soit d'hospitalisation. Et bien évidemment donc ces locaux qui étaient relativement bien entretenus auraient effectivement mérité un rafraîchissement. Mais vu le montant des loyers qui avaient été consentis, qui était extrêmement faibles, elle le rappelle, ça n'était pas possible et assez rapidement effectivement, elle eu des demandes en août 2019 : une pétition des professionnels de santé qui lui ont demandé des travaux extrêmement conséquents, non seulement de rénovation, mais de climatisation, changement de la totalité des huisseries, etc. Et effectivement, elle s'était exprimée assez librement en disant que, en l'état des loyers consentis qui couvraient essentiellement les charges, puisqu'elle le rappelle, c'est eux qui tant à l'heure actuelle le nettoyage des locaux, l'entretien et du chauffage, les factures d'eau, etc. ; ça ne couvrait pas des travaux complémentaires, sauf à augmenter les loyers. Ce à quoi, bien évidemment, les professionnels de santé n'avaient pas consenti. On pouvait estimer à l'époque à plusieurs centaines de milliers d'euros une climatisation totale, notamment des bâtiments. Donc à l'époque, effectivement, dans ces conditions, vu que le Centre Hospitalier Montoire-Vendôme n'avait pas d'usage immédiat de ce bâtiment, pourquoi sembler difficile, compte tenu de son caractère historique, de pouvoir le modifier pour retenir par exemple un service d'hospitalisation ou un même un service d'hébergement, puisqu'ils hébergeraient des personnes qui sont dépendantes et qui par conséquent, du fait de leur perte d'autonomie, ne peuvent pas facilement se déplacer dans ce bâtiment, même s'il y a un ascenseur présent, ils avaient envisagé de le vendre. A l'époque, elle avait rencontré le Maire, qui n'est pas le Maire actuel mais le Maire précédent, en lui proposant effectivement de savoir s'il était intéressé à acheter ces bâtiments : il lui a répondu que non. Elle a rencontré M. TAFLET, quand il a pris ses fonctions, il lui a également répondu que non. Elle a rencontré le communauté d'agglomération Territoire Vendomois qui lui a répondu ne pas être intéressée non plus. Du coup, effectivement, ils ont mis ce bâtiment en vente : dans le secteur libéral privé, il s'est trouvé un acheteur. Elle eu plusieurs propositions qui étaient d'un montant extrêmement faible, elle ne va pas en faire état ici, mais avec un certain nombre de pressions politiques pour porter à l'avance tel ou tel acquiescer, pour des montants qui avoisinaient les 100 000 euros pour la totalité du bâtiment alors que l'estimation des dernières s'élevait à 600 000 euros, elle le rappelle. Donc ce qui s'en rapprochait le plus, effectivement, c'était la proposition de Monsieur Collardé, pour 400 000 euros, qui était un acquiescer privé, qui avait un projet à 3 étages avec la conservation de la maison médicale, la création d'une micro-crèche et d'un hébergement inclusif. Seul permis de construire et autres, il a demandé une première prorogation de l'acte de vente qui lui a été accordée et signée ensemble à l'amiable pour prolonger l'acte de vente. Il a ensuite demandé une deuxième prorogation que lui-même a décidé de ne pas signer puisque ce qu'il me proposait comme montage, c'était de créer un certain nombre d'appartements qui pouvaient être à vocation d'habitat inclusif, personnes âgées, personnes handicapées, sauf que c'était à l'hôpital de payer les loyers et que les loyers que lui proposait M. Collardé étaient extrêmement élevés puisqu'ils étaient de 600 et 800€ par mois de loyer, que bien évidemment compte tenu du marché montorien, ça semblait compliqué et que l'hôpital ne pouvait pas imaginer rentrer dans ses frais. Elle s'en est expliquée avec lui et à l'époque Mme Gibotteau, elles l'ont à l'hôpital en disant qu'à un moment donné ce n'était pas l'hôpital de réaliser son projet mais bien lui, tant qu'investisseur privé, donc il avait soit des

[illegible]

18h30 : Le Maire demande à M. MORLE, qui s'est levé, de reprendre sa place et de le pas obliger à interrompre la séance ?

M. GILLESME HENRIQUON expose que dans le genre de dossier regardé ce soir, il y a énormément de communes ou de communautés de communes en France qui se trouvent confrontées au même genre de problème. Il demande au Maire s'il peut expliquer pourquoi l'agglomération Territoires Vendémois n'intervient pas ; et pour accompagner ce projet sur un des points de son territoire qui est tout de même le deuxième en taille et par rapport au PAYS ? Est-ce que là aussi il y a des moyens pour que ce ne soit pas uniquement la commune de Montoiré qui intervienne sur ce projet parce que en fait il y a une ville centre de ce secteur de notre territoire. Il y a évidemment de nombreux habitants des communes voisines qui viennent et seront gagnés par des rendements par sur Montoiré. Donc est-ce que ce point-là a été élucidé et est-ce qu'il y a des engagements de la part il le pense plus

de la Communauté des communes que des communes voisines parce que ce calcul-là doit être assez complexe à mettre en place ?

Amaud TAFILET lui répond que pour la compétence aggrégée, le projet de maison de santé de Montoire, n'étant pas une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), elle ne relève pas de la compétence de la CATV, donc elle n'interviendra pas sur ce domaine. En revanche, on va pouvoir très certainement faire quelque chose avec le Conseil départemental où il, pour les praticiens, ça demande une dernière beaucoup plus light que qu'une MSP. Donc il est tout à fait envisageable de pouvoir avoir des aides du Conseil départemental par rapport aux travaux. Pour PAIS, la CATV ne prendra pas en charge, ça lui a été clairement dit, si on veut espérer quelque chose, ça sera par les communes voisines, au bon vouloir de chaque commune.

Pierre BERNEAU MERLET expose que c'est l'une des communes de la vallée qui a le moins de moyens financiers pour ses habitants qui là encore, sur le dossier de l'offre médicale, est parti pour assumer seule les dépenses au service d'un territoire. Alors certes, Montoire est un produit de centralité, mais on construit, on aménage une maison de service communale alors que c'était un projet de départ communautaire. PAIS, on est les seuls à payer, il pense que ça n'était pas 400 000 € aurait dû être payé et que c'est Montoire qui paie PAIS pour toutes les communes de la vallée et même des communes et des départements limitrophes. Et là encore pour cette maison médicale, on est seuls à s'engager, c'est le sens de la convention qui est soutenue. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu il aussi plus de médiation avec les communes ou la communauté d'agglomération. Il faut essayer de trouver d'autres modes de financement. Il profite de la présence de Mme Boismard pour lui parler du calendrier : les médecins ont quitté l'hôpital pour les locaux de l'EHFAD parce qu'il y avait un projet de réhabilitation globale avec des travaux qui auraient pu, non seulement dans leurs locaux, mais dans les locaux autour, les gêner. Donc on les a fait partir finalement avant que la vente ne soit conclue et avant que les travaux soient lancés. Aujourd'hui, on s'organise dans la durée, peut-être sur 15 ans mais quel est le projet global ? Est-ce qu'un projet global, demain, dans 5 ans, peut avoir des travaux dans les espaces limitrophes (en face, dans la cour, au deuxième étage), qui pourraient avoir un impact sur les médecins ? Si on fait tout pour garder les médecins, si on fait des travaux, que ce ne soit pas pour redemander à ces médecins de partir dans un en ou deux ans parce qu'il y a d'autres travaux prévus dans les locaux.

Madame BOISMARTEL lui répond que oui, il va falloir qu'ils trouvent une unité pour le reste du bâtiment parce qu'il n'aura échappé à personne que ces deux niveaux du même du bâtiment font partie d'un bâtiment en U et qu'il y a toute une partie effectivement, de toutes les façons dans laquelle ils seront amenés à faire des travaux d'entretien. Ils ont déjà été amenés à le faire parce qu'ils ont une problématique de toiture, donc ils sont déjà intervenus et que bien évidemment il y aura des travaux d'entretien à faire pour éviter que ce bâtiment se dégrade. Donc, garantir que sur 15 ans ils ne feront aucun travaux dans le reste du bâtiment, c'est impossible et c'est même non souhaitable pour l'état de vie du bâtiment. Bien évidemment qu'il peut être amené à avoir des petites nuisances sonores qui seraient liées à des travaux. À l'heure actuelle, ils s'étaient rapprochés du porteur du projet de micro-crèche pour savoir s'il pouvait perdurer puisqu'ils s'étaient mis d'accord : la problématique c'est qu'entre le projet qu'ils avaient validé avec M. Collardé - où ils avaient trouvé un accord - et le projet qu'ils demandent, ils demandent énormément plus de mètres carrés que ce qu'ils avaient initialement validé avec M. Collardé et ce n'est pas aussi simple que ça de les faire rentrer ; mais ils vont reprendre contact avec eux. Quant au projet d'hébergement, si quelqu'un doit le porter, alors pas de problème pour ce projet éventuel ou complémentaire, ça ne pourrait être éventuellement que l'hôpital. Après la question c'est : est-ce qu'on va se lancer là-dessus ou est-ce qu'on ne va pas aussi tout simplement chercher des locaux pour des salles qui seraient simplement des bureaux ou des salles de réunion, plutôt qu'effectivement se lancer à faire des appartements dont on n'est pas sûr qu'on va réussir à les louer, alors que ce n'est pas notre cœur de métier à l'hôpital de faire ce type d'activité ? Donc à l'heure actuelle rien n'est défini. Bien évidemment que s'il y a des travaux, il y aura des nuisances sonores, elle ne va pas dire l'inverse, ce serait absurde. Par contre, effectivement elle n'a pas de calendrier à l'heure actuelle, ni de projet global ficelé présent.

Pierre BERNEAU MERLET ne demande surtout pas de mettre le reste du bâtiment sous cloche mais il s'interrogeait notamment sur la complexité d'aménagement du dernier étage au-dessus des 2 qui font l'objet de la convention.

Madame BOISMARTEL lui répond que de toute façon, c'est un bâtiment qui est assez complexe à aménager parce que les trois étages n'ont pas été construits en même temps et que les niveaux ne

correspondent pas les uns avec les autres. On ne peut pas imaginer de faire des espaces traversants, sauf à faire des travaux extrêmement considérables qui pour le coup seraient extrêmement coûteux.

Pierre BERNEAU MERLET ne sait pas s'il y a d'autres questions globales lui en a une sur le volet financier : en parle du loyer qui serait versé par la commune à l'hôpital, mais est-ce qu'il a été fait un budget prévisionnel intégrant le coût des locations aux médecins pour ce qui est des rendus et puis l'ensemble des charges, les fluides, les impôts, l'entretien, etc. Et au final, est-ce que c'est une opération blanche pour Montoire ? Est-ce que c'est un investissement de la part de Montoire vis-à-vis des médecins ? Combien ça va nous coûter à nous Montois ? Et est-ce que c'est quelque chose qui est définitif ?

Amaud TAFILET que blanche, l'opération ne le sera nécessairement pas puisque d'ailleurs il y a avec les coûts de l'investissement qui ne sera pas rentabilisé. À son sens, on est une collectivité publique, on n'est pas là pour faire de l'argent. On est là pour répondre à un besoin, même si il ne relève pas nécessairement du nôtre. Mais aujourd'hui on sait que la médecine c'est un secteur difficile pour toutes les raisons que l'on connaît, on ne va pas revenir dessus, on a besoin de différents praticiens. Donc les travaux déjà on sait que c'est une enveloppe qui sera à charge de la commune. On a quand même le but de la réduire avec potentiellement des forces humaines pour des aides. Après au niveau des loyers, au départ, il y aura forcément un déficit, sauf si on rend des praticiens pour les bureaux vides. Mais les bureaux vides, on va bien payer le loyer de toute façon, donc il y aura nécessairement un déficit de fonctionnement au départ.

Pierre BERNEAU MERLET trouve ça assez délicat pour les conseillers : on leur demande de voter pour ou contre une convention et le seul élément chiffré qu'ils ont ce soir, c'est 700 m² à 12€ soit 8 500 €. Mais en plus de ces 8 500 €, combien on va devoir mettre en termes d'investissement amorti sur 15 ans : 100 000, 200 000 € de travaux ? Et combien de charges annuelles et donc combien ce projet va coûter dans sa globalité ? Aujourd'hui il ne dit pas que ça ne vaut pas le coup, il ne sait pas combien ça coûte. Il trouve que pour pouvoir valider cette convention, il faudrait avoir une vision globale du coût du projet.

Amaud TAFILET lui répond qu'on ne l'a pas mais après il faut savoir aujourd'hui ce que l'on veut maintenant. Il va être très clair, chacun va le faire avec sa propre conscience, il n'y a pas de sujet : si aujourd'hui, on ne conventionne pas avec l'hôpital, on a plus de médecine générale à Montoire. Donc soit on y va et on montre qu'on veut y aller et on fait des choses, dans les jours qui suivent, soit on perd nos médecins. Alors effectivement il y aura un déficit, on va le chiffrer. Ce n'est pas le problème ça, et tout dépendra collectivement à combien un veut mettre le loyer, aujourd'hui, il est autour de 12€ pour les praticiens. Donc du coup, on n'augmentera pas, enfin lui, son souhait, mais après les autres seront peut-être différents, c'est de ne pas augmenter ce loyer, pour rester attractif et pouvoir conserver nos praticiens à Montoire.

Pierre BERNEAU MERLET lui répond qu'il trouve ça quand même assez délicat parce que ça marche avec d'autres sujets, la pointe ou les travaux de l'ancienne école de Clémenceau pour faire la maison France Services : on fait s'engager les conseillers avant de leur présenter un budget. Il pense qu'un investisseur doit savoir combien ça coûte et combien ça rapporte, que oui, il y aura un déficit mais que si le jeu en vaut la chandelle, on y va. Parce que le déficit c'est 1 000 euros, 10 000, 100 000 ? Ça n'est quand même pas la même chose. Il trouve ça difficile que ce soit les s'engagent pendant 15 ans, sans savoir quelles sont les dépenses vont avec et quelles sont les éventuelles rentrées.

Amaud TAFILET lui répond qu'un déficit de fonctionnement de 100 000 € c'est impossible sachant que les loyers déjà sont de 100 000 €, en arrondissant, à l'année, et donc égaux à la redevance qui sera reversée au Centre Hospitalier. Donc dans un premier temps, tous les loyers ne rentreront pas sauf encore une fois si d'un la fin des travaux on retrouve les praticiens pour les bureaux libres.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il avait cubé dans sa liste de sujets, celui du camping : c'est à dire on décide, enfin on fait d'abord décider un changement de gestion et après on regarde combien ça coûte ?

Amaud TAFILET lui répond qu'il peut l'entendre pour le camping, mais pas pour les médecins. Il répète encore qu'il est prêt à partir sur ce projet parce que nous avons besoin de nos médecins et que si on ne fait rien, on perd un médecin : c'est sur ce sujet qu'on veut économiser ? C'est qu'il dit, ça en dit long : est-ce qu'on veut économiser 10 - 20 000€ au sein de qu'on veut conserver de la médecine générale à Montoire ? Il est d'accord qu'il reste des choses floues mais il préfère perdre 20 000€ parce que pour lui ce n'est pas une perte : il y a des gens du territoire qui viennent, il y a des gens qui consomment à Montoire, et ça on va le perdre aussi. Et dernière, perdons nos médecins, il ne veut pas être alarmiste ce soir, mais c'est une réalité, perdons nos pharmacies, perdons notre

laboratoire d'analyses médicales. Lui aussi a des discussions avec les pharmaciens, les médecins, etc. Il est le premier à reconnaître qu'il reste du flou mais pour lui la situation actuelle n'est pas insupportable et financièrement parlant, ce flou est réalisable, sinon il ne s'engagerait pas dans ce genre de chose. Il pense qu'il l'a assez démontré et prouvé.

Guillaume HENRION expose que dans moins d'un an, on est face à des élections municipales, on n'est pas vraiment un secret, et on est dans une communauté de communes dont le règlement pour l'instant ne permet pas son intervention sur ce type de projet. C'est donc le moment à son avis de discuter sur cette question parce que c'est pas parce qu'actuellement les statuts de l'agglo ne le permettent pas, qu'il ne faut pas prendre ce sujet à bras le corps, que politiquement il faut porter, il faut montrer qu'on a une volonté et pas une volonté simplement de dire « bon c'est indispensable de le faire » et donc quelques années après que tout le monde sait que c'était indispensable de le faire depuis toujours, on sera en train de se dire « oui faisons-le » même, ça coûte, ce qui évidemment est un discours qui est un peu surprenant dans votre bouche, vous qui ne voulez jamais investir. Donc là maintenant c'est plutôt à l'agglo également d'accompagner ce genre de projet parce que les agglomérations, les communautés de communes ont été créées pour travailler sur leur territoire et non pas faire en sorte qu'il n'y en ait qu'un seul qui porte le projet. Donc là maintenant M. le Maire, votre responsabilité c'est de faire évaluer le règlement de l'agglo, de regarder les choses passer en disant « oui mais le ne peut pas ».

Ingrid CHARTIER-MALECOY indique qu'elle est complètement d'accord avec lui.

Amaud TAFFLET lui répond qu'en tant que conseiller communautaire, il a autant de pouvoir que lui, donc c'est étonnant, ce n'est pas le maire de Montbore, c'est la municipalité de Montbore, c'est la municipalité de Laverdun, c'est la municipalité de tous nos petites communes voisines, cupains, ou pas d'ailleurs, ce n'est pas le sujet. Parce que tout le monde dit que ça profite à tout le territoire et il en est le premier conscient, donc ce n'est pas à une personne et ni à une collectivité de débattre de ce sujet, il faut le faire avancer. Et encore une fois, il est d'accord sur le fait de le faire avancer ensemble avec les collectivités concernées par ce bassin de vie et ce bassin de santé publique pour avoir du poids à plusieurs, pour montrer les besoins : le report de force n'est pas le même à plusieurs et c'est un projet collectif, pas le projet d'une municipalité, ce n'est pas le projet du maire, c'est le projet d'un bassin de vie. C'est pour ça que l'ensemble le territoire ; je vous rejoins complètement sur le fait de faire avancer les choses sur ce domaine-là.

Pierre BERNEAU MERLET indique qu'il n'aurait pas dû avec les mêmes termes que Madame CHARTIER-MALECOT, mais si on parle des communes limitrophes, ça peut être le cas pour le PAIS. Alors en décembre, on nous a dit, si on ne paye pas les 400000F, le dispositif tombe à l'eau. Pour lui, on retardait de 15 jours, on faisait une réunion avec les élus. On s'engageait sur un mois, un trimestre et puis après là, en plus on ne payait pour tout le monde et puis là, on paye si on est parti pour un an et là on est parti pour 15 ans. Il se pense qu'une fois qu'on aura répondu au besoin, que le problème est résolu, on n'a plus de moyens d'entraîner les autres communes.

Around TABLET revient sur le sujet PAIS : si la proposition n'était pas faite d'aborder pour l'année, ils étaient sous surveillance du commissaire aux comptes, PAIS était terminé. C'est bien beau de créer un boulot, il se passe ci, il se passe ça, il ne faut pas avoir. Au bout d'un moment il faut arrêter.

ingrati CHARTIER-MALECOOT lui répond que pas d'imitation encore une fois. Arnaud TAFIEU lui répond que c'est ce qu'ils dit, les maîtres ont été invités, donc qu'elle arrête de dire qu'on ne fait rien, c'est faux, elle sait à la réputation, il y avait des maîtres, il y a pas au qu'on traite maîtres d'invités, il y a plusieurs invitations, savez vous.

Ingrid CHARTIER-MALECOT lui répond qu'ils ont été invités la veille pour le lendemain.

Arnaud TAFILET lui demande d'arrêter de dire qu'ils ne font rien, c'est sa vision, c'est sa vision, elle veut dire qu'ils ne font rien, qu'ils n'agissent pas, qu'il n'y a pas d'anticipation, ils l'ont connu avec elle aussi. Il demande s'il y a d'autres questions.

Nicolas MORÉ remercie Madame BOISMARTREL d'être présente, son expérience du dossier est précieuse. Il a deux questions pour elle : elle a évoqué la caducité de la promesse de vente avec M. Collardé mais n'a pas donné le date de la caducité et elle a évoqué des discussions faites de l'AOT avec le maître de Montfort mais n'a pas donné la date non plus de ces discussions.

Madame BOUSMARTTEL lui répond que pour la proposition de l'IAOT, elle était septembre 2024. Pour la caducité de la promesse, ils étaient encore en discussion en 2023 avec Monsieur Collardé, donc elle pense début 2024.

Nicolas MORLE lui répond qu'elle a évoqué également le sujet qui les gênent le plus dans la convention présentée, il souligne, comme Imrid CHARTIER-MALECOT, une certaine forme de

11/2

prévisionnel puisqu'ils apprennent qu'il y a une version 4 de la convention qui aurait été diffusée auparavant.

Madame BOISMARTEL rappelle que c'est essentiellement sur sa nomination qui n'était pas chiffrée dans les signataires, donc ça ne va pas très loin, et là d'abord des mètres carrés, ils ont remis ça avec leur localisme tranquille.

Nicolas MORLE lui répond que c'est en effet un petit détail, mais qui s'ajoute à un autre détail qui est l'absence de chiffrage : aucune idée du montant des travaux. Alors que Pierre BERNEAU MERLET vient d'évoquer 200 000 €, jeudi il y a une quinzaine de jours, Arnaud TAFIELET lui avait évoqué pratiquement également 200 000 €, il n'y a pas de commentaire des travaux, il n'y a pas d'estimation des créances. Il découvre que depuis septembre 2024, il y avait une AOT qui était sur la table et on se chiffrage en mai 2025 quasiment pas grand-chose n'a avancé. Sa remarque principale, c'est sur la durée de la convention : Madame BOUSMARTEL a évoqué 15 ans : c'est le première fois que 'est évoqué puisque la convention que les élus ont, mentionne une durée en blanc, qui est fonction de l'amortissement des travaux. Alors il rappelle que le détail des travaux, ils ne l'ont pas de la même manière qu'ils n'ont pas le chiffrage des travaux, donc ils n'ont aucune idée de la durée de l'amortissement des travaux qu'ils ne connaissent pas. Alors si la durée est effectivement de 15 ans, c'est une excellente nouvelle et peut-être, Mme BOUSMARTEL, peut-elle confirmer que ça sera effectivement de 15 ans et qu'en l'absence de cette durée de 15 ans, il n'y aura pas de réévaluation anticipée de la convention, pour un motif, il faut, d'intérêt général, lié à un changement d'affectation qui annulera un créancier de 6 mois à émettre les travaux.

Madame BOUSMARTEL indique que 15 ans, en M21 qui est la nomenclature comptable des hôpitaux et tel ce qu'on appelle les IDAC, c'est-à-dire les installations générales et les aménagements qui correspondent aux travaux qui sont réalisés. Si c'est des travaux durs, ça met des travaux dans un établissement existant, on les amont sur cette durée-là. Elle ne connaît pas suffisamment la nomenclature comptable des communes pour dire si c'est la même durée, mais c'est une durée qui semble cohérente, donc c'est là-dessus qu'ils sont partis. Et effectivement, si s'engageait à ne pas se retirer, ça leur permettrait d'anticiper les travaux, mais c'est écrit dans la convention. Et très clairement, s'ils devaient décaler, ils façon anticipée, cela veut dire qu'ils supporteraient la note à charge des travaux qui ne seraient pas complètement amortis, c'est ainsi que c'est noté. Cela lui semble quand même très intéressant à l'assonance de la convention. Et cela, mais c'est noté, c'est noté.

L'acte qui va verser au Centre hospitalier est un acte d'intérêt général, si ce n'est pas, autant l'écrire, autant dire que pendant 15 ans le Centre hospitalier ne vendra pas l'hôpital : si elle a un acheteur qui se présente demain pour l'ensemble du bâtiment, elle ne va pas lui dire non, non plus. Elle va être claire : à l'heure actuelle ce n'est pas du tout la bonne affaire, mais ça fait partie de son rôle et ça fait par là pressé, elle ne va pas s'y enlancer demain parce qu'elle trouverait tous les acheteurs que j'ai trouvés voulant acheter à prix très bas. Et en l'occurrence, elle aurait eu plus que des soucis en tant qu'ordonnateur et responsable des deniers publics à se justifier, y compris devant la chambre régionale des comptes si elle devait vendre à un tarif qui serait tout à fait déraisonnable à l'heure actuelle. Pour le moment elle pense qu'elle ne va pas retrouver un deuxième Monsieur Collard dans le minute, donc très clairement, on part sur un engagement de 15 ans. Après très clairement, comme on était avec Monsieur Le Maire, on peut toujours débattre et discuter à dire que dans 15 ans, ni lui, ni elle, ne seront plus là. Pour autant, il y a quand même une continuité de l'action publique, au niveau de l'Hôtel-Dieu comme elle le disait, à partir du moment où ils n'ont pas eu de problématique particulière avec leurs divers locataires, parce que ce n'est pas la seule et unique relation contractuelle qu'ils ont, toutes parlent de toutes les relations qu'ils ont à l'heure actuelle, aussi bien avec France Immoie ou encore depuis deux années, pour l'un d'eux eux, ça doit faire 40 ans qu'il s'est installé donc c'est pour ceux qu'ils sont entourés de gens fidèles.

Monsieur LE MAIRE :

Nicolas MORLET le remercie, et réplique que si par extraordinaire, elle trouve un acquiescement, elle pourra vendre l'hôpital et résister la convention. Il a été évoqué un chiffre qui l'a tout à fait étonné, c'est la proposition qui a été proposée par Monsieur Collard, il le rappelle à l'attention de ses collègues, c'est la somme 400 000F. Et aujourd'hui ils ont appris, et c'est Pierre BERNEAU MERLET qui l'a dit, que les deux envisagés par la commune dans l'hôpital sont...

Tournaud TAFILET le soupçonne, en précisant que ce n'est pas Pierre BERNEAU MERLETT qui l'a dit. N'importe, il suffit d'assister comme tous ou une grande partie des élus du conseil municipal : ils ont vu le budget et la ligne y était clairement inscrite.

Nicolas MORLE lui répond que c'est parfait. Il reprend et précise que le coût est à 50% en réalité de l'acquisition par la commune de Montoire de cet ensemble immobilier qui donnerait unancier extrêmement important et valorisant et qui permettrait de mettre la commune à l'abri de la vente de l'hôpital par le Centre Hospitalier.

Madame BOISMARTEL lui répond que le problème que c'est qu'ils ne souhaitent pas vendre le bâtiment à le découper parce que la partie où est la maison médicale est la partie la plus facile à aménager à l'heure actuelle, là où il y a moins de travaux à faire finalement. Parce que derrière, dans les locaux actuels, elle rappelle qu'il y a une chapelle, qui est quand même assez difficile à aménager sauf à dénaturer complètement l'architecture de l'édifice, ce qui n'est pas forcément souhaitable, et l'ancien appartement de bonne sœur qui servait d'appartement de garde est en très mauvais état, et suscitant pas mal de travaux. Donc la problématique ce n'est pas tant le montant de la vente du bâtiment, on sait qu'on n'arrivera pas à le vendre au prix des domaines qui le rapporte état de 600 000 €, parce qu'il y a énormément de travaux à faire ; c'est un bâtiment historique, même s'il n'est pas classé, la proximité d'un bâtiment classé qui fait qu'on est quand même assujéti à l'avis de l'ABF et un certain nombre de contraintes architecturales fortes. Donc ce pourquoi effectivement le bâtiment en lui-même, malheureusement, n'a pas forcément une valeur énorme, même si les propositions qui ont été faites à 100 000 euros, elle pense qu'il faut quand même qu'on arrête et qu'il faut que ça reste quand même décent. Déjà passer de 600 000 à 400 000 €, c'est déjà un gros effort, par rapport à ce qu'ils avaient pu imaginer. Mais ce qui va coûter cher, c'est les travaux, clairement, les travaux d'aménagement dans ce bâtiment. Et le but n'est pas non plus de vendre juste une aile et de dire que l'hôpital se débrouille avec le reste qui va être difficile à aménager. Elle demande à Nicolas MORLE s'il comprend bien.

Nicolas MORLE le remercie, et lui répond qu'il comprend mieux le décalage entre les chiffres. Le 15 mai dernier, il indique avoir voulu accéder au dossier de la maison médicale en main, comme chaque élu en a le droit, ça a été un petit peu compliqué, il a essayé un premier refus et ils ont dû faire intervenir le Sous-Préfet pour accéder au dossier. Le 15 mai, avec ingrid CHARTIER-MALECOT, nous avons trouvé un carton vide, c'est à dire que le dossier de la maison médicale, il n'y en avait pas, il n'y avait rien du tout : il n'y avait pas de plan, il n'y avait pas de devis, il n'y avait pas de travaux, il n'y avait pas de correspondance, il n'y avait pas d'annuaire, il n'y avait absolument rien. C'est à dire, par Madame Collardé et il l'en remercie, il corrige, Madame BOISMARTEL et lui demande d'accuser son lapsus, il apprend que dès septembre 2023 il y avait des échanges de courrier entre Centre Hospitalier et Montoire avec une convention d'AOT (Association Temporaire). Il apprend qu'en réalité, il s'est passé tout un tas de choses dont il a l'impression que les élus ont été simplement tenus à l'écart. Ils n'ont même pas trouvé un plan et quelle n'a pas été sa surprise, non seulement de se rendre compte qu'en fait, soit les dossiers sont mal tenus à la commune, soit on dissimule les éléments aux élus qui pourraient peut-être permettre de comprendre que depuis un an, on ne fait pas grand-chose dans le dossier en réalité. Et celle semaine, on nous a enfin diffusé un plan. Alors il le regarde de près ce plan puisque comme Arnaud TAFILET l'a rappelé, il a accordé au dossier du permis de construire déposé par M. Collardé, et qu'est-ce qu'il a observé sur le plan qu'ils ont tous reçu : on voit encore le cadastre de l'architecte qui a élaboré ce plan, c'est l'architecte de M. Collardé. Donc Arnaud TAFILET et la commune de Montoire, dans un dossier correctement tenu, où on n'a pas d'estimation des travaux, où on n'a pas de descriptif des travaux, ouvre l'annuaire des dossiers d'urbanisme du service urbanisme de Montoire, photocopie le plan de l'architecte de M. Collardé, le modifie et le soumet à notre attention et tout ça ne fait pas extrêmement sérieux. Arnaud TAFILET le coupe parce qu'il apporte le désaccord dans chacun de ses propos, et ça suffit. En plus ses propos sont mensongers.

Nicolas MORLE le coupe à son tour et lui dit qu'il voudrait finir.

Arnaud TAFILET lui répond que non, il continue après, parce que à chaque fois, il est à la limite de la diffusion dans son propos. A chaque fois que vous parlez, en boucle, vous continuez juste pour apporter du désaccord, faire du buzz. Au bout d'un moment on arrête de jouer, on reste factuel. Le plan ce n'est pas le plan de Monsieur Collardé, c'est le plan d'origine de l'hôpital, les plans d'origine du bâtiment, du Centre Hospitalier, c'est le plan d'origine qui a été repris selon les desiderata des praticiens de santé. Donc à aucun moment...

Nicolas MORLE tente de le couper à nouveau.

Arnaud TAFILET continue et précise que le 15 mai, c'était le dossier du conseil municipal, pas ces documents-là. Les documents qu'ils ont demandés, ils les ont tous parés quand il dit parce qu'effectivement ils ont contacté, pour être transparent avec tout le monde, ils ont contacté 2 fois

Monsieur le Sous-Préfet pour des documents qui étaient déjà mis à leur disposition. Donc on fait il est dérangé pour rien Monsieur le Sous-Préfet, c'est juste extraordinaire ça.

Nicolas MORLE s'excuse mais le 15 mai pour un dossier qui existe depuis 2021 s'il y a bien compris le dossier de la Commune était vide.

Arnaud TAFILET lui répond que non mais encore une fois, soit il ne comprend pas volontairement, soit il ne comprend pas du tout. Au bout d'un moment il va falloir être clair : le projet de ne concerner par la commune de Montoire qui n'était ni est pas partie prenante. On en a parlé à partir de septembre 2024. Donc soyons clairs, arrêtons de jeter du désordre.

Nicolas MORLE lui répond que ce n'est pas le propos, le propos c'est de comprendre ce qu'il se passe : c'est quand même un grand blanc dans l'agenda de la commune, entre début 2024 c'est la caducité de la promesse Collardé, et septembre 2024 où Mme BOISMARTEL indiquait avoir diffusé la documentation et puis aujourd'hui, fin mai 2025, où on découvre un projet absolument pas finalisé, pas du tout finalisé.

Arnaud TAFILET lui répond que c'est logique.

Nicolas MORLE ricane.

Arnaud TAFILET, lui répond que ça le fait rire, lui pas même s'il sait qu'il est très dans la rigolade. La preuve : il n'écoute pas à tous les conseils. Il l'a bien compris, le dossier avance. Les éléments qui ne sont pas là, c'est logique, il n'écoute pas, c'est ça qui est pénible en fait avec lui, il faut toujours répéter la même chose, c'est épuisant.

Nicolas MORLE lui répond que voit les attaques personnelles.

Arnaud TAFILET lui répond que ce ne sont pas des attaques personnelles, c'est purement factuel. Les éléments, on les donne au fur et à mesure, il n'y a rien de caché et je voulais dire du Conseil pour les éléments chiffrés de votre planning et autres, on va faire appel à un maître d'œuvre, on va voir les tous éléments, lui n'est pas un professionnel du bâtiment.

Madame BOISMARTEL rappelle que le Maire, puis ses services ont visité les locaux, ils ne sont pas dans un état de désolence, ils ont été quand même correctement entretenus. Donc évidemment c'est des travaux de rafraîchissement qui doivent être faits et de modifications un petit peu plus sur le premier étage. Mais la but aussi ce n'est pas forcément de casser toutes les cloisons et de tout refaire, c'est plutôt d'utiliser au maximum les bâtiments existants puisqu'ils ont quand même correspondu aux besoins des professionnels de santé pendant plusieurs années. Donc là-dessus, elle pense qu'ils sont assez d'accord. Très clairement aussi, M. Collardé n'avait pas à ce point modifié l'organisation actuelle de la maison médicale, c'est beaucoup sur le volet habitat inclus qui devait se faire en R+2, et puis sur le volet chapelle etc. où il y avait beaucoup plus de modifications, et sur le bâtiment central où il avait à avoir la micro-crèche. Donc c'est vrai qu'il avait assez peu modifié les structures parce qu'effectivement ça semblait à peu près cohérent par rapport au nombre de professionnels attendus, c'était plutôt la répartition des pièces entre professionnels qu'il voulait changer de mémoire par rapport au plan qu'il leur avait fait.

Arnaud TAFILET précise que clairement ce n'est pas le même projet que Monsieur Collardé puisque, sauf erreur, selon Madame BOISMARTEL le déjura, les professionnels de la santé dans le projet Collardé, ce n'était que le rez-de-chaussée et au premier, de mémoire, c'était des appartements, donc on n'est pas du tout du tout sur le même projet. Encore une fois, il se répète, les plans qui ont été faits, c'est en concertation avec nos praticiens de santé et uniquement ça, il n'y a rien d'autre : on fait appel aux professionnels pour savoir ce qu'ils ont besoin et c'est bien là l'intérêt parce qu'on pourrait dire nous tous autour d'une table, "ah ou met ça là, ou met ça là" et puis finalement les praticiens "ah bah non ça ne me va pas, ça ne me va pas, ça ne me va pas" et derrière le projet, il ne sert à rien.

Nicolas MORLE lui répond que c'est du très beau travail.

Arnaud TAFILET le remercie, il demande s'il y a d'autres questions ou remarques ?

Guillaume HENRION précise, juste avant le vote qui va être demandé, la position qu'il va avoir c'est de voter favorablement pour ce qui est demandé. Mais ce n'est pas un blanc-seing qu'il donne, c'est-à-dire qu'effectivement il comprend très bien et partage le fait qu'ils ont trop attendu et maintenant qu'il faut se dépêcher de mettre en route ce projet, d'où son vote qui sera favorable. Mais derrière ça, il y a beaucoup de questions qui ont été soulevées pendant ce conseil, qui restent sur la table et qui devront être levées au fur et à mesure dans une grande cohérence pour arriver à un projet qui effectivement ferme la route financièrement pour la commune.

Pierre BERNEAU indique que pour sa part, comme pour le PAIS, il pense qu'il va s'abstenir sur ce sujet, parce qu'il est défavorable à ce que l'on accueille les médecins et qu'on les relie dans les longtermes, mais on aurait pu prendre une délibération pour dire qu'on s'engage à mettre en place un

projet, à le chiffrer. Il va utiliser la même image que Guillaume HENRIOT, oui le blanc c'est la couleur médicale, mais il trouve que c'est un peu un chèque en blanc : on s'engage sans savoir quels sont les tenants, les investissements et les valeurs dont il s'agit.

Arnaud TAFILET leur répond que les questions devront être levées, les réponses aux questions devront être apportées.

Nicolas MORLE indique que quant à lui, il rend hommage au travail qui a été réalisé, même si c'est dans la précipitation et pour sa part, il s'abstiendra à cause de cette possibilité pour le Centre Hospitalier de pouvoir résilier la convention à tout moment si elle décide de vendre l'hôpital.

Arnaud TAFILET lui demande si elle ne vendra pas tout l'hôpital ?

Madame BOISMARTEL lui répond que Non plus.

Arnaud TAFILET indique qu'elle nous rassure : elle ne vendra pas tout l'hôpital. Il demande s'il y a d'autres remarques ? Il pense effectivement que l'hôpital, s'il vendait, enfin s'ils vendent demain, ils remboursaient tout de suite 180 000 €, il n'est pas sûr que Madame BOISMARTEL soit contente de cette opération, qui serait presque une opération neutre.

Madame BOISMARTEL lui répond que : aurant faire les travaux elle-même. C'est un débat technique, elle n'est pas sûre que les peintures s'émoussent sur 15 ans.

Arnaud TAFILET pense que Mme BOISMARTEL connaît son domaine et elle sait ce qu'elle dit, elle s'est renseignée avant de venir. C'est la nomenclature comptable de la Fonction publique hospitalière. Il fait procéder au vote et clôture la séance.

La délibération est adoptée à 2 abstentions (M. HENRIOT et M. MORLE) et 19 pour (Mme BARLOU, Mme BARON, Mme BELLADE, Mme BELLANGER, M. BERNEAU MERLET, Mme CALLOM, Mme CAMUS, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. GUERNEAU, Mme JULLIEN, M. LANDOIS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET, M. P. TAFILET et M. VANDECASTEELE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 20h19.

La secrétaire auxiliaire	de	séance	Le secrétaire de séance	Le Maire,
				
Cindy HUREAU		Alexandre LANDOIS		Arnaud TAFILET

